**MAIRIE DE**



72 rue de la Fontaine Disparue

42800 CHAGNON

TEL 04.77.75.44.10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

**PRESENTS** : Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, MM. Pascal COLOMBAN, Bruno VACHON, Jean-Michel FOND, Maurice PIEGAY, Dominique DUGAND.

Etaient absents excusés : Dominique PAGLIARIN donne pouvoir à C.CHAISE

 Eric FERRAND donne pouvoir à V. CHIRAT

 Le compte rendu du 27 avril est approuvé à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**16-2021**

**APPROBATION DE L’ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2021 - 2024**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard de l’article D521-10 et suivants du code de l’éducation afin de préparer la rentrée scolaire 2021.

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés. Semaine de 4 jours : Lundi - mardi - jeudi - vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité approuve la semaine de 4 jours comme citée ci-dessus qui a été approuvée en conseil d’école le 18 mai 2021.

Et demande une nouvelle dérogation pour 3 années (2021-2024).

**17 - 2021**

**Approbation des Conventions Territoriales Globales (CTG) A CONCLURE AVEC LA CAF DE LA LOIRE**

Madame le Maire informe que La CAF a informé les communes DU S.I.P.G de la modification de ses relations contractuelles avec les collectivités locales.

Les Contrats Enfance Jeunesse arrivés à terme sont remplacés à compter du 31 décembre 2019 par des Conventions Territoriales Globales.

 L’objectif de cette nouvelle procédure est pour la Caf de mettre en en valeur l’action de la branche Famille sur un territoire plus globale qu’un CEJ, une plus grande lisibilité de ses actions de soutien auprès des associations et des communes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

* **Approuve** le périmètre du territoire d’intervention de contractualisation de la Convention Territoriale Globale concerné à savoir : Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand’Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury*,* Lorette+ le SIPG
* **Approuve** la désignation Monsieur Dominique DUGAND qui participera au Comité de Pilotage
* **Approuve** le pilotage technique administratif et opérationnel local qui sera assuré par le technicien de

la commune en coordination avec le poste de coordination intercommunal du S.I.P.G pour les communes

 de l’ex CEJ.

* **Approuve** la possibilité de confier au S.I.P.G le lancement de la consultation d’un marché groupé pour la réalisation d’un diagnostic ainsi que les modalités de réalisation du diagnostic, pour lesquelles un bureau d’étude sera retenu en fonction d ‘un cahier des charges défini par le SIPG conjointement avec la commune et les autres communes du périmètre.
* **Approuve** la possibilité de définir les modalités de financement et de conventionnement avec l’ensemble des communes du S.I.PG et Lorettenécessaires à la conduite du marché groupé nécessaire

à la réalisation du diagnostic.

* Donne tous les pouvoirs à Monsieur, Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu’à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**18-2021**

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUX.**

Madame le Maire propose d’autoriser les employés communaux de faire usage de leur véhicule personnel pour les besoins du service sur ordre de mission. (Formations, réunions, etc..) et de les dédommager des frais annexes.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide d’autoriser le personnel communal à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et d’en demander le remboursement :

* des frais kilométriques au tarif en vigueur selon la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres annuels,
* des péages et frais de stationnement sur justificatifs.
* des frais de repas s’élevant à 17.50 maximum par jour sur présentation des pièces justificatives.
* Il précise de prioriser l’utilisation du véhicule de fonction « Dacia ».

**19-2021**

**REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SALON DES MAIRES**

Madame le Maire informe que l’article L 2123.18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux peuvent prétendre au remboursement des frais que nécessite l’exécution de mandats spéciaux (ex salon des Maires à Paris)
Ces frais peuvent être remboursés par la Commune sur présentation d’un état de frais et après délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l’unanimité
- Approuve l’exposé de Madame le Maire,
- Autorise le Maire et certains élus à participer au Congrès des Maires qui se tient annuellement à Paris au mois de novembre,
- Dit que la participation au Congrès des Maires est une mission déterminée et autorisée par le Conseil Municipal,
- Dit que les frais de transports et autres frais annexes du Maire et de certains élus seront pris en charge par la Collectivité sur présentation d’un état de frais,
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal,
- Décide d’autoriser les dispositions précitées pour toute la durée du mandat soit, jusqu’en 2026.

**QUESTIONS DIVERSES**

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT « Montée des Roches »**

Suite à l’acceptation du permis d’aménager « MM. FOND » pour accueillir 3 nouvelles maisons, des travaux d’extension du réseau d’assainissement sont den cours de réalisation effectués par Saint Etienne Métropole sur le Budget d’assainissement de la Commune. Coût des travaux 50 000 € HT.

**ELAGAGE DES ROUTES**

L’Entreprise ROBERT a effectué les élagages sur le bord des routes, les chemins restent à faire.

**AMENAGEMENT DES TOILETTES PMR**

Un projet d’aménagement coté « montée escaliers » de la mairie a été envisagé.

**LES Z’ESTIVALES Le 2 juillet 20** **heures**

**Delphine CAPRON DUO** en concert

dans la cour de l’école. Possibilité de se replier à l’église en cas de mauvais temps

10 repas seront commandés pour les intervenants et aidants.

**PERSONNEL EN RENFORT :**

Monsieur André POINAS a été embauché 3 semaines avant l’arrivée de Mathis Berthon.

**GROUPE DE TRAVAIL : CIMETIERE**

Personnes volontaires : Dominique PAGLIARIN, Jean Michel FOND, Virginie CHIRAT, Maurice PIEGAY, Frédérique CHAVE, Colette CHAISE.

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE DISPARUE**.

Une étude va être lancée avec le soutien de Saint Etienne Métropole.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**.

Se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Madame THEVENON sera la coordinatrice des opérations.

**ACHAT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE**

13 Panneaux seront remplacés au prix de 700 € HT.

**MIROIR SUR LA VALLEE DE L’EMIEU**

Monsieur DUGAND installera à ces frais un miroir pour gagner de la visibilité à la sortie de son garage.

**SITE INTERNET DE LA COMMUNE *: https://chagnon42.fr***

Le nouveau site est en ligne et a été présenté au conseil municipal.

 ***Prochain Conseil Municipal le jeudi 26 Août 2021 à 20h***.